

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,

le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN

M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°101-2019 – TRAVAUX – EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE PEAULE – CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

M. Patrick BEILLON, Vice-Président en charge des travaux, rappelle le projet d'extension et de rénovation des vestiaires du centre de secours de Péaule.

Cette extension porte sur une surface d'emprise au sol de 30,50 m², et une rénovation des vestiaires actuels d'une surface de 32,00 m². Les crédits alloués à cette opération s'élèvent à 74 252,00 € TTC.

A l'issue de la réception des travaux, l'allocation de casernement sera réévaluée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56), pour tenir compte de l'augmentation de la taille des locaux.

Pour permettre la réalisation des travaux par la Communauté de Communes, une convention de transfert de responsabilité de la maîtrise d'ouvrage entre le SDIS 56 et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne doit être établie. Celle-ci est jointe en annexe de la délibération.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention, les annexes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Pour Extrait Certifié Conforme
A Muzillac, le 05/07/2019
Le Président,